



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an **deux mille vingt et un**, le vingt-cinq mars à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

**Date de la convocation du Conseil : 17/03/2021**

<p>Nombre de conseillers en Exercice : 74 Présents : 48 Votants : 59</p>	<p><b>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</b> : MM. BOEYAERT (AUCELON) ; FAUCHIER, MONVOISIN (BEAUMONT EN DIOIS) ; MUNOS (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; CHEVROT (LA BATIE DES FONTS) ; JULIEN (LESCHES EN DIOIS) ; FALCON (LES PRES) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; LECLERCQ (MONTLAUR EN DIOIS) ; PEYROCHE (PENNES LE SEC) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDRÔME), MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p><b>ANCIEN Canton de Die</b> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; AURANGE, BELVAUX, BERTRAND, BIZOUARD, DUPAIGNE, GIRARD A., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; CHARRIER (LAVAL D'AIX), EYMARD, (MARIGNAC) ; GERY (MONTMAUR) ; VINAY (PONTAIX) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDEOL EN QUINT) ; MONGE, BIZOUARD T. (SAINTE-CROIX).</p> <p><b>ANCIEN Canton de la Motte Chalancon</b> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; VINCENT (PRADELLE) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p><b>ANCIEN Canton de Chatillon-en-Diois</b> : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; MAZALATGUE (GLANDAGE) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><b>POUVOIRS</b> : MM. BECHET à TREMOLET, FATHI à BIZOUARD, GIRARD S. à GIRARD A., JOUBERT à PERRIER, MOUCHERON à LAVILLE, GUILLEMINOT à WOLF-ROY, VINCENT G. et PEYROCHE à BOEYAERT, VINCENT à VANONI, ROLLAND à MONGE, PHILIPPE à TOURENG.</p> <p><b>EXCUSES</b> : MM. BECHET, FATHI, GIRARD S., JOUBERT D., MOUCHERON, GUILLEMINOT, VINCENT, PEYROCHE, VINCENT M., CHAUVIN, CHANCEL, PLASSE, ROUX, GUILHOT, BOMPARD, MOLLARD, DE WITASSE-THEZY, BUIS, CHARMET.</p> <p><b>EGALEMENT PRESENTS</b> : MM., ALLEMAND, BOUFFIER, COSTE, FORTIN.</p>
--	--

**C210325-05**

**Objet : Culture : Intérêt communautaire relatif au financement du Théâtre**

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE DES FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDRÔME  
VOLVENT

La Vice-présidente en charge de la Culture (Catherine Pellini) expose :

Vu l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'en 2017, la Communauté des Communes a signé, aux côtés de la ville de Die, du Département et de la Région une nouvelle convention avec l'Etat reconnaissant au théâtre le statut de scène d'intérêt national « Art et territoire » ; que le soutien intercommunal se traduit par un fonds de concours de 10 000 € par an au bénéfice de la commune de Die pour le fonctionnement du Théâtre ;

Considérant que suite au contrôle effectué par la Chambre Régionale des Comptes, le rapport provisoire d'observations mentionne l'irrégularité de cette pratique et recommande une évolution statutaire mieux adaptée à la situation ;

Conformément au texte précité, l'intérêt communautaire est défini par délibération du conseil communautaire, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et peut être modifié à tout moment dans les mêmes conditions.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-legalite.com



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- décide de modifier l'intérêt communautaire comme suit : «**

*Pour l'article 3 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », sont considérés comme étant d'intérêt communautaire :*

*- l'aménagement et l'entretien des Via ferrata suivantes :*

- *Lus la Croix Haute au lieu-dit la Berche ;*
- *Luc en Diois au lieu-dit Le Claps ;*
- *Chamaloc au lieu-dit Chironne ;*
- *Chalancon au lieu-dit Pas de l'Echelle.*

*- L'acquisition et maintenance de l'équipement informatique des écoles ;*

*- L'animation et la coordination d'opérations collectives concernant le réseau des écoles et le lycée-collège au titre de la pédagogie à l'environnement.*

*- La coordination des communes pour l'écriture du Projet Educatif de Territoire (PEdT) et appui à la formation des animateurs communaux pour les temps d'activités périscolaires*

**- La participation au financement des actions de développement culturel et artistique à caractère intercommunal conduites par le théâtre de Die. »**

**- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE DES FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHE EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

Suivent les signatures,  
Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Alain Matheron

Publié le : - 1 AVR, 2021

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-Inpact.com